

SECTION INTERNATIONALE CHINOIS AU COLLEGE JANSON DE SAILLY

Le collège Janson-de-Sailly accueille une SIC de la 6^{ème} à la 3^{ème} répondant à trois objectifs :

- Faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine.
- Permettre aux élèves français de pratiquer une langue étrangère, le chinois, de manière approfondie.
- Favoriser la transmission du patrimoine culturel chinois.

Ainsi de la 6^{ème} à la 3^{ème}, les élèves de la SIC reçoivent, en plus des enseignements communs à tous les élèves du collège :

- 3 heures de cours de langue vivante chinoise
- 4 heures de cours de littérature chinoise
- 2 heures de cours de mathématiques en chinois

En fin de troisième, les collégiens peuvent obtenir le Diplôme National du Brevet mention « série collège, option internationale ».

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en SIC au collège Janson-de-Sailly est conditionnée à la réussite d'un test de connaissances (oral et écrit) dans la limite des places disponibles et seulement pour le niveau 6^{ème}.

Néanmoins, l'affectation définitive relève de la **responsabilité des services du Rectorat de Paris**.

Pour les admissions des autres niveaux (5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}), il n'y aura pas de test mais il faudra nous adresser un dossier complet (liste des pièces à fournir ci-dessous), en indiquant le niveau de classe concerné.

Une réunion d'information uniquement destinée aux parents ayant fait l'inscription aux tests se déroulera le :
Samedi 16 mars 2019 de 10 h à 12 h (lycée Janson-de-Sailly : salle Clermont)

Pour la rentrée 2019, les tests d'admission en 6^{ème} SIC se dérouleront ainsi :

- **test écrit le mardi 7 mai 2019**
- **test oral du jeudi 9 au jeudi 16 mai 2019**



Les inscriptions aux tests devront se faire **avant le vendredi 22 mars 2019**
par courrier électronique uniquement à l'adresse suivante : **ce.0752194c@ac-paris.fr**

Votre courriel devra comprendre :

- Nom et prénom des parents (en précisant Mme ou M.)
- Adresse postale
- N° de téléphone (portable)
- Adresse mail (des parents) **OBLIGATOIRE**
- Nom et prénom de l'enfant
- Date et lieu de naissance de l'enfant
- Sexe de l'enfant
- Copie du livret scolaire de l'année en cours **OBLIGATOIRE**

Les convocations aux tests seront envoyées par mail aux familles.

Attention, le secrétariat du collège ne sera pas en mesure de renseigner les familles sur les résultats. Seul le Rectorat détient ces informations et n'enverra un avis d'affectation qu'aux familles dont l'enfant sera reçu aux tests.